LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CEREPHYMENTIN

Une association Reconnue
d'Utilité Publique depuis 1975

INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF

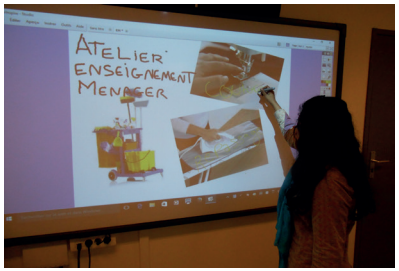

Savoir-faire techniques et adolescents en situation de handicap
Des gages d'insertion sociale et professionnelle

QUI SOMMES-NOUS ?

Habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, notre INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF accueille dans ses locaux, à Paris, 35 adolescents âgés de 12 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne.

NOTRE MISSION

PERMETTRE À DES ADOLESCENTS DE S'INSÉRER SOCIALEMENT ET PROFESSIONNELLEMENT

NOS ATELIERS PRÉPROFESSIONNELS

- CUISINE
- PÂTISSERIE
- ENSEIGNEMENT MÉNAGER
- COUTURE
- BOIS
- JARDINAGE

CV
PRÉPARATION AUX ENTRETIENS

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
EDUCATION NATIONALE

DES STAGES ET DES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Partenaires de l'IME, des groupes de la restauration collective accueillent en stage des jeunes faisant l'apprentissage de gestes techniques et développant ainsi leur autonomie.

LEUR SAVOIR-FAIRE
LEUR SAVOIR-ÊTRE

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ET ÉVOLUER EN DÉPIT DE DIFFICULTÉS INITIALES

Gestes et techniques

Croqu'en cuisine

Retrouvez-nous sur le site
www.croquencuisine.com
nourri par nos adolescents.

Chers partenaires,

Les adolescents de l'Institut Médico-Educatif vous remercient pour l'intérêt que vous leur portez en les soutenant dans le cadre de la taxe d'apprentissage. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les projets mis en œuvre dans nos ateliers grâce à vous et espérons pouvoir continuer à vous avoir à nos côtés.

Des entreprises et des salariés témoignent

Lorsque j'ai transmis la demande de collecte de la taxe d'apprentissage pour l'association CEREP-PHYMENTIN, c'était pour moi rendre service à une amie et à une association qui aide des adolescents déficients intellectuellement. Mon geste a été facile, un simple mail à ma RH. J'ai appris par la suite que ce simple acte avait permis d'améliorer les moyens d'accompagner les jeunes. Je suis heureux de ne pas avoir hésité à agir.

Eric LEGOUPIL, Système d'information Réseau ●●●

Fermement convaincu que le soutien au monde du handicap se doit d'être une préoccupation de tous envers tous, nous avons souhaité accompagner votre organisme via le reversement de la taxe d'apprentissage de notre start up. Dans le cadre du développement de nos produits, nous avons une conception universaliste des nouvelles technologies. Ces dernières doivent à notre sens s'adresser au plus grand nombre et pouvoir effacer certaines barrières existantes. Nous souhaitons donner accès à la télévision de demain à tous, sans discrimination. Nous sommes déjà amenés à développer des fonctionnalités spécifiques pour les malvoyants et les sourds et malentendants.
Le handicap intellectuel peut et doit selon nous s'inscrire dans cette transition numérique: la formation, l'insertion, le télétravail, l'accès au savoir et le divertissement sont des atouts pour les jeunes que vous accompagnez.

Xavier BRINGUE, CEO & Founding Partner de iFeelSmart ●●●

Nous avons décidé de verser notre taxe d'apprentissage à l'association CEREP-PHYMENTIN car nous croyons fortement en l'utilité de telles structures. Il est de notre devoir en tant qu'entreprise qui se veut socialement responsable d'aider de telles structures. N'hésitez plus et aidez cette association, vous ferez une bonne action sans que ça coûte à l'entreprise (la taxe d'apprentissage étant déjà une charge, vous décidez à qui vous la versez sans que cela vous coûte plus cher).

Fabien MARTRE, Directeur Général, Groupe Idéal Gourmet ●●●

Les professionnels de Cerep-Phymentin remercient

Co-construisons le monde de demain

En participant à un effort collectif, les entreprises qui nous versent leur taxe d'apprentissage participent en effet de fait largement à la réussite de nos jeunes et nous aident de par leur contribution d'acteurs engagés à maintenir notre enthousiasme d'aller de l'avant. C'est un terrible coup de pouce ! Par conséquent et au nom de l'IME Cerep-Phymentin, je viens dire ici un grand merci à tous ceux qui nous ont manifesté leur soutien en nous versant tout ou partie de leur taxe d'apprentissage. Grâce à ces nombreuses marques d'intérêt, nous continuons à croire que le handicap est l'affaire de tous et que c'est bien ensemble que nous pouvons co-construire le monde de demain !

Patricia Gellé, Directrice de l'IME, Cerep-Phymentin ●●●

Votre contribution : une aide à l'insertion, un acte solidaire

La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale qui vous donne la possibilité de choisir, vous-même, le bénéficiaire. Cet impôt dû par toutes les entreprises, peut être reversé à l'un de nos établissements qui propose une prise en charge globale à 35 adolescents, de 12 à 20 ans, présentant une déficience moyenne à légère, avec ou sans troubles associés. Notre habilitation à percevoir la taxe d'apprentissage est une vraie reconnaissance, de la part de l'Etat, des actions de professionnalisation mises en place pour ces jeunes en situation de handicap. Grâce à vous, les ressources perçues l'année dernière ont permis d'offrir des moyens diversifiés, innovants et performants aux ateliers d'éducation, de formation et d'apprentissage. Votre contribution favorise directement l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à travers le développement de leur autonomie et de leurs compétences. La construction de notre partenariat repose sur une relation de confiance et sur notre engagement à une grande transparence dans l'utilisation des ressources.

Jennifer Metz, Directrice Générale Adjointe de Cerep-Phymentin ●●●

VOUS SOUHAITEZ NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

MODE D'EMPLOI

1

CHOISISSEZ VOTRE ORGANISME COLLECTEUR

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage **(OCTA)**. Il vous fournira les documents à lui retourner, ainsi qu'une aide pour le calcul.

2

PRENEZ CONNAISSANCE DE NOTRE HABILITATION AFIN DE REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

UAI (Unité Administrative Immatriculée) : 075078ZZ

Nous relevons du Barème hors quota - Catégorie A

3

ENVOYEZ VOTRE RÈGLEMENT À L'OCTA AVANT LE 28 FÉVRIER 2016

N'oubliez pas de mentionner le nom et l'adresse de notre établissement, sinon votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

IME Cerep-Phymentin
11, rue Adolphe Mille - 75019 Paris
Tél. : 01 42 00 53 15
Courriel : ime@cerep-phymentin.org

Vos interlocuteurs privilégiés en cas de difficulté :

- Votre comptable ou expert-comptable
- Le siège de notre association Cerep-Phymentin en contactant :

Jennifer Metz ou Véronique Miszewski

Téléphone : 01 45 23 01 32
Courriel : vm.com@cerep-phymentin.org

ENTREPRISES

L'entreprise doit impérativement s'acquitter de la taxe d'apprentissage avant le 1er mars de chaque année.

Votre organisme collecteur reverse directement la taxe à l'établissement que vous avez choisi.

Vous pouvez nous verser votre taxe d'apprentissage en tout ou pour partie.

Il ne faut pas oublier de désigner un bénéficiaire à l'OCTA, sans quoi il en désignera un lui-même.

SALARIÉS

Tout salarié peut effectuer une démarche auprès de ses RH pour porter le dossier de la taxe d'apprentissage.

Il est préférable de démarcher ses RH dès octobre.